



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 03 AVRIL 2024**

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 17
Délégués Excusés : 3	dont Pouvoir : 3
Délégués absents : 2	
Votants : 20	

Date convocation : 21 MARS 2024

Secrétaire de Séance : Hélène COUSSEAU

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'avril, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 21 mars 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Paul CARRERE) - Anaïs CADIS - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Daniel BIREMONT) Claude LABORDE – Roxanne OLIVIER – Hélène COUSSEAU – Michel DOURTHE — Martine GASTON - Jean-Luc DUBROCA (+ pouvoir de Didier PLANCKE) – Nicole DUCOUT – Frédéric PRADERE – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Absents ayant donné pouvoir :

Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Didier PLANCKE a donné pouvoir à Jean-Luc DUBROCA

Absent : Yannick VILLATORO - Luc SCOGNAMIGLIO

N° 57/ 2024

**Objet : Attribution d'aide économique pour l'investissement en matériel productif
SARL ATLANTIQUE ONESSE CONCIERGERIE**

N° 57/ 2024

**Objet : Attribution d'aide économique pour l'investissement en matériel productif
SARL ATLANTIQUE ONESSE CONCIERGERIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1511-1 et suivants

Vu l'arrêté du préfet de la Région Nouvelle Aquitaine du 27 décembre 2016 portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Nouvelle Aquitaine,

Vu la délibération communautaire N° 137/2017 adoptant le conventionnement de partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises

Vu la délibération communautaire N° 98/2019 adoptant la convention cadre pour l'attribution d'une aide communautaire aux investissements en matériel productif – développement économique

Vu le dossier de demande d'aide économique pour investissement en matériel productif reçu le 18 mars 2024 à la Communauté de Communes du Pays Morcenais de madame Isabelle De Brito-Comby dirigeante de la société Atlantique Onesse Conciergerie, à savoir :

Raison Sociale : **SARL ATLANTIQUE ONESSE CONCIERGERIE**

Siège social : 517 rue des écureuils - 40110 ONESSE-LAHARIE

Objet d'activité : conciergerie.

Atlantique Onesse Conciergerie accompagne les propriétaires par des solutions sur mesure pour leur bien local immobilier principal ou secondaire, ainsi que les locations saisonnières. Atlantique Onesse Conciergerie garantit ainsi un service personnalisé auprès des propriétaires de maison pour assurer l'entretien, la vigilance et la valorisation de leur résidence : aide à la location (accueil, entretien, relation locataires...), hivernage/intendance/surveillance,

Investissements équipements et matériels pour lesquels la subvention est demandée :

Matériel équipement extérieur : entretien jardin :	1 065,83€ HT
Matériel équipement intérieur – entretien/ménage :	2 060,24 € HT
Matériel informatique :	62,46 € HT
Matériel linges de maison/ménage :	4 018,00 € HT

TOTAL dépenses éligibles : 7 206.53 € HT

**Rappel Montant maximum de dépenses éligibles au Règlement communautaire :
16 000 € HT**

Vu l'avis favorable sur ce dossier de la Commission Développement Economique de la Communauté de Communes du Pays Morcenais, réunie le 19 mars 2024

En vertu de la convention cadre communautaire, madame Roxanne OLIVIER propose alors à l'assemblée d'octroyer l'aide économique communautaire suivante :

- Investissements éligibles : 7 206.53 € HT
- Taux de subvention 25%
- Montant de l'aide économique communautaire 1 801,63 €

Après débats, le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une aide économique communautaire à la SARL ATLANTIQUE ONESSE CONCIERGERIE - 517 rue des écureuils 40110 ONESSE-LAHARIE - représentée par madame Isabelle De Brito-Comby pour de l'investissement en matériels productifs pour un montant global de : **1 801,63 €**

AUTORISE monsieur le Président à signer tous documents permettant le versement de cette subvention dont la convention avec ladite entité visée ci-dessus.

DIT que ces écritures budgétaires sont inscrites au Budget Primitif 2024

Le secrétaire de séance

Hélène Cousseau

Morcenx-la-Nouvelle, le 3 avril 2024
Le Président,

Jérôme BAYLAC DOMENGETROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Copies : chrono – préfecture – perception –
Comptabilité – FTT – De Brito-Comby